

Bassin versant de la Souffel : rendre votre territoire résilient face au risque inondation

Participez à notre concertation publique



Inondations de juin 2018 sur la commune de Truchtersheim

SOYEZ LES PREMIERS ACTEURS DE VOTRE SÉCURITÉ

Habitants, professionnels, industriels, agriculteurs et usagers du bassin versant de la Souffel, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) vous invite à répondre à sa concertation publique « **Prémunir votre territoire du risque inondation** ».

Objectif : comprendre les usages et pratiques liés à la Souffel et ses affluents, mesurer vos connaissances sur le risque d'inondation et vous tenir informés des initiatives menées pour lutter contre les inondations. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Souffel.

Cette concertation nous permettra de recueillir vos perceptions et attentes locales, afin d'affiner nos actions futures pour vous protéger et vous préserver au mieux des inondations sur votre territoire. **Vos retours sont précieux !**

Répondez au questionnaire en ligne du 18 novembre jusqu'au 15 décembre 2024 en scannant le QR code :



Plus d'informations au verso

LE SDEA PORTEUR DU PEP SOUFFEL

Le SDEA assure un service public performant de gestion intégrée de l'eau au bénéfice de plus d'un million d'usagers dans 744 communes membres d'Alsace-Moselle. Dans ce cadre, il porte le Programme d'Etudes Préalables du PAPI de la Souffel.

Les inondations de 2018 ont démontré que le bassin versant de la Souffel est particulièrement vulnérable aux inondations et aux coulées d'eau boueuse. Pour répondre à ces problématiques, un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) est en cours d'élaboration sur ce territoire.



QU'EST-CE QU'UN P.A.P.I. ?

Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.) visent à réduire les conséquences dommageables des inondations sur : **la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.**

Conformément au cahier des charges national, la première étape est le programme d'études préalables (PEP). L'objectif est de mieux connaître le risque inondation, de définir les actions de prévention les plus adaptées à ces risques et de construire un projet partagé et accepté par toutes et tous pour devenir plus résilients face aux inondation.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les P.A.P.I. sont financés en partie par l'Etat, en mobilisant le FPRNM (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs). Ainsi, les actions de prévention et de prévision sont subventionnées jusqu'à 50% et les ouvrages de protection jusqu'à 40%.

POUR TOUT COMPLÉMENT D'INFORMATION, CONTACTEZ LE SDEA

Par téléphone au 03 88 19 29 99

Ou via le site internet sur www.sdea.fr

